

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 12

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle le CFA Bâtiment – Section menuiserie – pour le projet pédagogique « Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a pour mission d'assurer la conservation des collections muséales de la ville et leur valorisation auprès de tous les publics,
- Considérant qu'elle mène régulièrement des actions pédagogiques en direction des scolaires et des publics jeunes,
- Considérant que dans le cadre de ces missions pédagogiques, la Cité a souhaité nouer des liens avec les apprentis du BTP CFA 19, section menuiserie, à travers un projet pédagogique intitulé « Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition » et visant à sensibiliser les apprentis aux différents métiers du musée concernés par la préparation d'une exposition temporaire,

- Considérant que ce projet se déroulera entre le 27 janvier et le 15 mai 2026, impliquant plusieurs temps de médiation destinés à expliquer les différentes étapes de la réalisation d'une exposition afin que les apprentis puissent s'impliquer dans la fabrication de trois des socles prévus pour la prochaine exposition,
- Vu la convention de partenariat afférente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et le BTP CFA 19 pour le projet pédagogique « Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition » qui se déroulera du 27 janvier au 15 mai 2026.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Clément VERGNE", written over a faint grid background.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JAN. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JAN. 2026
DJ2 - 270/2025



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROJET PEDAGOGIQUE

« Dans les coulisses du musée : de l'atelier à l'exposition »

ENTRE

La Cité de l'accordéon et des patrimoines, musée de la Ville de Tulle, représentée par Monsieur Bernard COMBES, Maire, située au 1 place Maschat, 19000 Tulle
ci-après dénommée « La Cité »

Et

Le BTP CFA 19, représenté par Monsieur Thierry BISSON, Directeur, situé 61 boulevard de la Lunade, 19000 Tulle
ci-après dénommé « Le CFA »

Préambule :

La Cité de l'accordéon et des patrimoines est un équipement culturel municipal qui a pour mission d'assurer la conservation des collections muséales de la ville et d'assurer leur valorisation auprès de tous les publics.

Dans le cadre de ses missions pédagogiques, la Cité a souhaité nouer des liens avec les apprentis du BTP CFA 19, section menuiserie, à travers un projet pédagogique intitulé « *Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition.* » La présente convention fixe les modalités de ce partenariat.

Article 1 : Objet

Le projet pédagogique « *Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition* » vise à établir des liens entre les apprentis de la section menuiserie du BTP CFA 19 et la Cité de l'accordéon et des patrimoines. L'objectif du projet est de découvrir le musée et ses coulisses en lien avec la préparation de l'exposition temporaire intitulée « Joss Baselli, mille vies » qui se tiendra du 16 mai au 29 septembre 2026.

Article 2 : Etape 1 : Visite et accompagnement du projet à la Cité de l'accordéon

La Cité de l'accordéon et des patrimoines recevra le groupe d'apprentis et leurs formateurs à l'occasion d'une visite menée par un médiateur à une date à préciser (janvier-février 2026) en concertation entre la cité et le CFA. Cette intervention est conçue comme une introduction au projet et aura l'objectif de présenter à la fois le musée et ses collections ainsi que les coulisses de la préparation de l'exposition temporaire, particulièrement ses aspects scénographiques.

Article 3 : Etape 2 : A l'atelier

Les apprentis participeront à la fabrication de 3 socles suivant les plans fournis par la Cité. Karl Bouthegourd, régisseur technique, assurera le lien entre le formateur du CFA et la Cité pour le suivi et les questions techniques liées à ces fabrications.

Article 4 : Fournitures

Le CFA fournira le bois (medium M1) nécessaire aux trois constructions. La Cité s'engage à prendre en charge le coût de ces fournitures sur présentation d'un devis puis d'une facture. La somme sera réglée par mandat administratif sur les crédits prévus au budget de la Ville de Tulle.

Article 5 : Calendrier du projet

Le projet devra se dérouler en tenant compte du calendrier préalablement défini :

- Janvier – février : étape 1 visite à la Cité / remise des plans des constructions
- Mars-avril : construction des socles en atelier
- 17 avril : installation des socles à la Cité
- 15 mai (date à confirmer) : inauguration de l'exposition en présence des apprentis

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par la Cité, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

Article 7 : Litige

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, à défaut les contestations seront portées devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Fait en 2 exemplaires.

Tulle, le 10/12/2015

Bernard COMBES
Maire de Tulle



Thierry BISSON
Directeur du BTP CFA 19

